



Arrêté ARS LR / 2010 - 191

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS
HABILITES A DONNER UN AVIS POUR DELIVRER UNE CARTE DE SEJOUR**

le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon

- VU** les articles L. 313-11, 11ème alinéa et L. 511-4, 10ème alinéa du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Vu** l'arrêté du 8 juillet 1999 relatif aux conditions d'établissement des avis médicaux concernant les étrangers malades prévus à l'article 7-5 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié,

DECIDE

ARTICLE 1 les médecins de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon dont les noms suivent sont désignés pour rendre les avis sur les demandes de titre de séjour pour raisons de santé des ressortissants étrangers :

Pour la délégation territoriale de l'Aude :

- Mme Emmanuelle ENARD CLERC, médecin inspecteur de santé publique

Pour la délégation territoriale du Gard :

- Mme le Docteur Béatrice BROCHE, médecin général de santé publique
- Mme le Docteur Marie-Claude CAVAGNARA, médecin inspecteur de santé publique
- Mme le Docteur Carole SALVIO-GRANDEMANGE, médecin inspecteur de santé publique

Pour la délégation territoriale de l'Hérault :

- M. le Docteur Patrick BENOIT, médecin inspecteur de santé publique
- M. le Docteur Dominique BOUILLIN, médecin inspecteur de santé publique
- Mme Martine BOURDIOL-RAZES, médecin inspecteur de santé publique

Pour la délégation territoriale de la Lozère :

- M. Jérôme GALTIER, médecin inspecteur général de santé publique et adjoint de la déléguée territoriale.

Pour la délégation territoriale des Pyrénées-Orientales :

- Mme Aline VINOT, médecin général de santé publique
- M. Farhad Entezam, médecin général de santé publique
- M. Jean Yves Goarant, médecin inspecteur en chef de santé publique

ARTICLE 2 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 17 mai 2010

Docteur Martine AOUSTIN
Directeur Général